

Article

« La citoyenneté et le droit de cité des jeunes »

Bjenk Ellefsen, Jacques Hamel et Maxime Wilkins

Sociologie et sociétés, vol. 31, n° 2, 1999, p. 89-99.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001229ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

La citoyenneté et le droit de cité des jeunes



BJENK ELLEFSEN, JACQUES HAMEL et MAXIME WILKINS

Traité dans une diversité de forums et de colloques, le thème de la citoyenneté connaît une vogue croissante. Les interlocuteurs viennent de maints horizons. Les médias font rapidement écho à leurs propos tant la citoyenneté se révèle un enjeu, voire un problème d'actualité. La sociologie ne demeure pas en reste ; la citoyenneté génère en son sein une abondance d'écrits et de recherches dont il est difficile de suivre le fil de la publication. Elle suscite sous ses auspices de vifs débats à l'image de ceux que provoque la situation des jeunes dans les sociétés actuelles, quoiqu'ils évoluent en parallèle à bien des égards.

Cet article aborde le problème de la citoyenneté et du droit de cité des jeunes. Dans cette optique, nous faisons d'abord un rapide survol de la notion de citoyenneté, puis, sur cette base, nous considérons le droit de cité des jeunes vu sous l'angle de leur insertion dans la vie adulte et la collectivité. Selon nous, ce droit de cité témoigne parfaitement du statut de citoyen qui pour l'instant leur incombe, mais qui, en passe de se généraliser, donnera un nouveau visage aux droits et privilèges associés à ce titre.

CITOYENNETÉ ET SOCIÉTÉS MODERNES OU COMMENT LE TRAVAIL DEVIENT SA CONDITION D'EXERCICE

La citoyenneté, en son sens classique, se rattache à la société moderne ou, suivant le terme consacré, à la modernité, celle-ci correspondant à la conception rationaliste du monde, de la société et de l'individu. L'édification d'une communauté de citoyens libres et rationnels sur les vestiges des anciens régimes soumis à la tradition ou à la loi divine fut la pierre d'angle de cette vision du monde. L'individu, dès lors, s'est muté en citoyen, puis en producteur et en travailleur. Le citoyen représente l'homme libre parce qu'il est défini par la loi qui lui reconnaît le droit d'apporter sa contribution à la volonté générale. Le travailleur jouit de ce crédit s'il défend l'énergie et le savoir des producteurs contre les manigances de ceux qui exploitent à outrance la rente ou le profit. L'organisation rationnelle de la société marque de son lustre la citoyenneté instaurée dans les sociétés modernes. En son nom, la raison s'impose contre les passions dans la mesure où les profiteurs, c'est-à-dire les individus qui usent du profit, sont punis par des lois sévères, et où l'éducation apprend aux enfants à maîtriser leurs pulsions et à se former grâce à des disciplines strictes et à la fréquentation des grandes œuvres de l'esprit humain. Le travail devient ainsi la pierre angulaire de

la citoyenneté. Il canalise l'éducation reçue vers une activité productrice pour la société et constitue, par ricochet, l'exercice propre à freiner l'appétit du gain individuel et à l'orienter vers le bien commun, c'est-à-dire la vie bonne qui donne sa raison d'être à la communauté et confère à tout un chacun son droit de cité. Cette expression s'entend, littéralement, comme le droit d'accomplir les actes, de jouir des privilèges réservés aux membres de la communauté.

La citoyenneté en est évidemment la figure de proue. Le mot se rattache à nombre de définitions dont il est vain ici d'établir la généalogie. La citoyenneté est l'enjeu du lien qui soude tout citoyen à l'association politique dont il est membre et par le moyen de laquelle il réalise la vie bonne¹ qui lui est chère et dans laquelle il se reconnaît à tous égards.

BREF APERÇU SUR LA NOTION DE CITOYENNETÉ

L'histoire de la théorie politique révèle deux conceptions différentes de la citoyenneté, l'une libérale et l'autre républicaine, l'une et l'autre se repoussant mutuellement, à ce qu'il semble du moins. La citoyenneté porte d'abord en elle la notion de conscience collective, de volonté générale, d'association mutuelle, idée qui, chez des penseurs comme Hobbes et Rousseau, par exemple, a donné corps à l'esprit républicain, c'est-à-dire à la liberté des Anciens. Sur sa lancée, l'association politique est le haut lieu de la liberté et de l'égalité, tandis que la société civile est dominée, elle, tant par la tradition et les privilèges que par les intérêts particuliers, et se trouve constamment menacée par la violence et le désordre. L'ordre crée au premier chef la liberté. L'idée de république évoque dans cette veine les devoirs et sacrifices que tout citoyen doit consentir pour défendre et rendre viable la communauté des citoyens. Cette conception de la citoyenneté transforme l'État en État national et, simultanément, constitue le peuple dont la souveraineté peut seule doter l'État de sa légitimité.

La citoyenneté, envisagée sous l'angle de la république, impose le partage de principes, de symboles et de valeurs qui, par des attentes et comportements réciproques, sont propres à donner forme et vigueur aux devoirs de tout citoyen et à la communauté. Elle s'incarne en vérité par interaction d'individus mus par des valeurs et des normes suffisamment généralisées pour projeter chez chacun d'eux l'image de la vie bonne.

La nation a pendant longtemps imprégné ces valeurs réciproques et, pour ce faire, s'est chevillée à l'État-nation, incarnation par excellence de la citoyenneté d'esprit républicain. Elle est différente de l'autre conception de la citoyenneté, libérale, en vertu de laquelle les droits du citoyen s'affirment non pas comme membre d'une association politique réglée par les principes et valeurs de la vie bonne, mais comme *être*, individu, reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et sur laquelle il s'appuie pour se proclamer citoyen face aux pouvoirs et aux institutions. La citoyenneté accorde aux individus des garanties fondées sur un droit naturel auquel le droit des États ne saurait porter atteinte sous peine d'être publiquement dénoncé, selon les premières lignes de la Constitution. Les mécanismes de contrôle de la constitutionnalité des lois, à l'image des Cours suprêmes américaine et canadienne, constituent des moyens propres à atteindre cette fin qu'est la communauté des citoyens. La citoyenneté se règle moins par des valeurs ou une volonté commune que par des instances, qui, à leur tour, sont vues comme des instruments dont la légitimité repose sur une juste application des droits édictés dans des chartes ou dans des constitutions qui font office de « cahiers de charges » à l'intention du futur citoyen.

1. La vie bonne se marque, selon Charles Taylor, par les activités éthiques et théoriques, au sens large, dont la culture et la participation du citoyen à l'État offrent l'image par excellence. Cet auteur, dans la foulée d'Aristote, la distingue de la « vie ordinaire » qui joue le rôle d'infrastructure de la vie bonne. La vie ordinaire désigne les aspects de l'existence humaine qui se « rattachent à la production et à la reproduction, c'est-à-dire le travail, la fabrication des biens nécessaires à la vie, notre vie en tant qu'êtres sexuels, y compris le mariage et la famille » (Taylor, 1998, p. 273). Sur cette base, la vie bonne prend forme quand « les hommes discutent de perfection morale [...] et délibèrent ensemble du bien commun et décident de la façon d'édicter et d'appliquer des lois » (*Ibid.* p. 274), bref rattachent la production et la reproduction à des valeurs capables d'engendrer des attentes et des comportements communs. La distinction proposée par Taylor ne souffrira pas de trahison si on l'associe à la notion sociologique *travail* traitée dans la suite de ce texte.

Tout compte fait, dans l'esprit républicain, la citoyenneté répond au partage de valeurs auxquelles la nation peut donner corps, tandis que la conception libérale teinte d'une couleur instrumentale l'association politique à laquelle se rattache tout citoyen : le corps politique et les institutions qui le composent lui servent de moyens pour atteindre une fin, la vie bonne dont il se réclame et qu'il est enclin, sinon décidé à défendre.

La discussion de ces deux conceptions, conduite par de brillants esprits (voir notamment Habermas, 1997 ; Rawls, 1971 ; Dworkin, 1977 ; Nozick, 1974), vient tempérer l'opposition qui les sépare dès l'abord. Charles Taylor, par exemple, philosophe d'obédience libérale, considère que si le lien entre le citoyen et les institutions politiques est de nature purement instrumentale, comment alors définir les obligations et sacrifices qu'il peut être appelé à consentir pour rendre l'association viable? Jürgen Habermas va exactement dans le même sens en déclarant impossible « l'idée du participant à un "nous" — seulement dans la perspective de l'observateur ou de l'acteur qui ne vise que le succès de son action » (Habermas, 1992, p. 27). Dans cette foulée, Taylor ajoute que la citoyenneté est ressentie comme un « bien immédiatement commun » (Taylor, 1989, p. 166) et non seulement comme un « bien convergent » formé par l'utilisation de moyens pour atteindre une fin. L'amitié est, à ses dires, une analogie parfaite en l'occurrence. Le bien qui lui est nécessaire réside dans le fait qu'il soit d'emblée partagé. Il ne saurait en être autrement pour la citoyenneté. L'association politique requiert le partage du bien sous forme de volonté commune, pour ne pas dire de valeurs capables de souder les individus les uns aux autres pour qu'ainsi la citoyenneté forme par ce truchement le corps et les institutions politiques. Michael Walzer renchérit en notant que « les individus qui partagent une vie commune ont de plus forts devoirs » (Walzer, 1983, p. 33). En effet, la cohésion sociale, engendrée par la citoyenneté émane de projets et de valeurs partagés communément par les citoyens.

La production et la consommation de masse qui ont pris la vedette dans les sociétés modernes les mettent en péril et tendent à les effacer. Selon Dominique Schnapper, l'union des individus, leurs interactions individuelles, n'apparaissent plus sous la forme de ces valeurs et projets, mais revêtent l'apparence de nature instrumentale, comme en témoigne le fait que « l'État moderne n'unit plus la population autour d'un projet politique mais en intervenant dans la vie économique » (Schnapper, 1994, p. 191). Il demeure que l'intervention économique de l'État se fait bien souvent au nom d'un projet politique² qui, pour traduire une volonté commune, est doté des valeurs et symboles qui se rattachent à la vie bonne.

TRAVAIL ET CITOYENNETÉ : ACTION OU INTERACTION? L'APPARENCE DE LEUR CONCEPTION MODERNE

Les conceptions de prime abord opposées de la citoyenneté se révèlent donc en vérité l'endroit et l'envers d'une même pièce. Sous leur tutelle, la citoyenneté est envisagée sous deux angles différents, utiles pour la bien cerner sur le plan théorique, mais nullement opposés dans les faits (voir Touraine, 1997). La distinction est le prix à payer pour la décomposer comme but d'une part, et, d'autre part, comme interaction réciproque eu égard à l'analyse qui peut être faite de la citoyenneté dont le travail est la pierre d'assise des sociétés modernes.

La définition du travail en sociologie se joue sur le fond d'une distinction du même ordre. En effet, le travail y est maintes fois conçu dans son orbite comme action instrumentale d'une part, et, d'autre part, comme interaction dotée de valeurs propres à générer des attitudes et comportements communs. La distinction proposée par Jürgen Habermas est éloquent à cet égard. Selon cet auteur, le travail désigne « une activité rationnelle par rapport à une fin, une activité instrumentale qui obéit à des règles techniques qui se fondent sur un savoir empirique » (Habermas, 1973, p. 21). L'interaction, quant à elle, est « médiatisée par des symboles. Elle se conforme à des normes en vigueur de

2. Comme en font foi la nationalisation de l'électricité au Québec et la création de sociétés d'État telles que la Caisse de dépôt et de placement et la Société générale de financement au nom du slogan « Maîtres chez nous ».

façon obligatoire, qui définissent des attentes de comportements réciproques et doivent être nécessairement comprises par deux sujets agissants au moins » (*Ibid.*, p. 22).

L'auteur de la distinction n'ose jamais vraiment envisager le travail comme s'il était constitué en réalité d'une action instrumentale et de l'interaction ouverte à des valeurs communes. Il l'a reconnu tacitement en réponse aux vives critiques qui lui ont été adressées à propos du statut de cette distinction. Il note en effet à ce sujet qu'« il ne conteste pas que les actions instrumentales sont normalement insérées dans des relations d'actions communicationnelles (les activités productives sont en général organisées socialement) ; mais [il] ne voit pas pourquoi il faudrait renoncer à analyser de manière appropriée un complexe c'est-à-dire à le décomposer en ses éléments » (Habermas, 1976, p. 344). Le statut de la distinction semble de nature analytique, tel qu'il apparaît en filigrane de cette remarque placée en note de bas de page. Habermas s'est bien gardé de développer ce point dans la suite de son œuvre. Il est placé en sourdine de sorte que, chez lui, le travail est conçu en parallèle comme action instrumentale et interaction et, dans cette foulée, l'une et l'autre correspondent à des intérêts anthropologiques différents qu'il s'emploie sans cesse à nettement distinguer, voire opposer.

Force est de constater que le travail, à l'instar de la citoyenneté, se conçoit dans l'orbite de la sociologie en fonction d'une même distinction dont le statut semble trompeur. En effet, tous les deux sont vus soit comme une action destinée à attacher des moyens à une fin, soit comme des valeurs réciproques bien qu'en vérité l'une et l'autre les constituent tout d'une pièce. La citoyenneté se moule ainsi sur l'apparence que prend le travail dans les sociétés modernes, soit une action séparée des passions, des valeurs, de la culture pour tout dire. Si tant est qu'il en est le pivot, le travail marque de son sceau la citoyenneté. Il fixe « la position de l'individu, organise son rapport à la société et aux autres, contribue à définir son identité sociale et personnelle » de sorte que « la participation à la vie économique est devenue la source du statut social » (Schnapper, 1994, p. 14).

L'ÉCLATEMENT DE LA CONCEPTION DE LA CITOYENNETÉ FONDÉE SUR LE TRAVAIL, L'EXEMPLE DES JEUNES

Or, l'actualité, dans les sociétés modernes, ne cesse de révéler les ratés du travail à l'égard du droit à la citoyenneté. Une large partie de la population en est d'abord privée et, en conséquence, ne bénéficie nullement des droits et privilèges qu'il confère à son titulaire. Le travail ne parvient plus à incorporer dans son orbite les jeunes, par exemple, pour qui la citoyenneté fait défaut à divers degrés. Les études sociologiques sont légion à cet égard. La situation est à ce point criante qu'elle bat en brèche la conception de la citoyenneté fondée sur le travail, mise de l'avant en sociologie dans le sillage même du titre de citoyen né de la modernité qu'a insufflée aux sociétés l'action productrice animée par la correspondance des moyens à une fin. Comment alors concevoir la citoyenneté sous l'égide de la sociologie et sur le plan théorique?

La situation des jeunes d'aujourd'hui se révèle un terrain d'exercice opportun pour le faire. En effet, ils constituent cette population idéale qui permet de donner forme à la notion de citoyenneté puisque son droit de cité n'a plus uniquement le travail pour point d'attache tant ce dernier est précaire pour eux. La jeunesse est donc l'observatoire par excellence à partir duquel les tenants et aboutissants de la nouvelle condition de citoyen peuvent être portés au jour et conçus sur le plan théorique.

La citoyenneté s'élabore en sociologie en fonction de la participation à la vie en société qui donne droit de cité. Elle s'établit dès le départ par la socialisation de la prime enfance et de l'école qui réfléchissent les droits acquis à la naissance par tout individu de par le lien qui l'unit à la nation. Elle se renforce sans conteste quand des individus font bloc de façon durable. La sociologie fait appel à cet égard à la notion de génération. Sous son enseigne, elle s'applique à une cohorte démographique qui partage le même âge, des aspirations et des valeurs communes, découlant d'expériences vécues simultanément, dont la forme d'expression engendre un sentiment de continuité en vertu duquel son intégration et sa force sociales se traduisent publiquement par des droits et des statuts de citoyenneté. Indéniablement, la génération marque d'une pierre blanche le sentiment qu'éprouve tout individu d'être intégré à la collectivité. La génération du *baby boom* en fournit la preuve élo-

quente. Ses membres, plus que toute autre génération, ont su tirer profit de leur capacité de se souder, dans un contexte propice à cet effet, pour acquérir des droits et privilèges à titre de corps compact dans le marché du travail, mais également à titre de génération de « nouveaux citoyens » (Rioux et Sévigny, 1964). Fernand Dumont souligne à telle enseigne « qu'elle a accaparé un grand nombre d'emplois, contrôlé les organisations sociales mises alors en place et doté d'un système de sécurité jusqu'alors inconnu » (Dumont, 1986, p. 22). La génération apparaît ainsi comme levier de la citoyenneté, tout au moins le truchement par lequel la force démographique et politique d'une cohorte de la population forme son droit de cité.

Sur cette base, la citoyenneté se joue par l'insertion dans la société en vertu de laquelle sont conquis des droits et privilèges qui se greffent sur ceux acquis à la naissance pour donner à la citoyenneté tout son éclat. Nombre d'auteurs, sociologues en l'occurrence, la nomment l'*entrée dans la vie adulte*. Elle en est pour eux le fer de lance. Voilà pourquoi un auteur comme Olivier Galland s'attache à la bien définir (Galland, 1996a et 1996b). Selon lui, l'entrée dans la vie adulte comprend quatre phases distinctes : a) la fin des études ; b) le départ du domicile familial ; c) l'insertion dans le marché du travail et d) la formation d'un couple. Elles dessinent une trame continue et à chaque phase, divers droits, devoirs et statuts s'attachent à l'individu qui la franchit.

L'entrée dans la vie adulte se révèle de cette manière la voie concrète par laquelle se constitue et s'exprime la citoyenneté. Le travail en reste le point d'orgue aux yeux des sociologues, telle Dominique Schnapper. Selon elle, il infléchit la scolarité obligatoire jusqu'à la fin de l'adolescence, le revenu équitable en fonction de l'égalité des chances, le statut d'indépendance par rapport aux parents, les droits et obligations envers autrui rattachés au mariage — ou à la formation d'un couple — et à la descendance³ et, enfin, le droit de s'exprimer librement et de participer au marché de la consommation.

L'entrée dans la vie adulte, avec le travail pour tuteur, est dans cette perspective source de sécurité ontologique, conçue comme « la confiance des êtres humains dans la continuité de leur propre identité et dans la constance des environnements d'actions sociaux et matériels » (Giddens, 1994, p. 98). La citoyenneté y prend racine. En se rattachant dans l'orbite théorique à la sécurité ontologique, la notion de citoyenneté déborde largement la culture civique et les droits politiques des citoyens en démocratie. Elle correspond aux symboles, statuts et droits que procure l'entrée dans la vie adulte, l'intégration dans la société pour tout dire, propice à la confiance qu'entretiennent les individus face à leur identité et à leur environnement sous le registre de la continuité.

L'entrée dans la vie adulte correspond chez Galland à quatre phases, évoquées précédemment, qui sont franchies suivant l'ordre de succession qui va de la fin des études à la formation d'un couple et la venue d'un enfant. Or, la situation actuelle des jeunes incite cet auteur à conclure à la « désynchronisation des phases de la vie » qui produit « l'allongement de la jeunesse ». Il appert, à notre sens, que les trajectoires des jeunes mettent en cause l'ordre de succession des phases qui bornent pour Galland l'entrée dans la vie adulte, tout autant que l'idée de l'allongement de la jeunesse. En effet, aujourd'hui, chez *la plupart* des jeunes, l'insertion dans le marché du travail n'est pas nécessairement consécutif à la fin des études. Nombre d'études sociologiques révèlent que l'insertion et la participation au marché du travail s'effectuent en parallèle aux études. Le travail peut même prendre le pas sur le sérieux et la constance des études. La naissance d'un enfant ne coïncide pas toujours avec la formation d'un couple stable ou du départ du domicile familial. L'idée d'une succession dans les phases qui marquent l'entrée dans la vie adulte, voire la société, capable de donner vigueur à la citoyenneté est de ce fait sérieusement tenue en échec.

Dans ce sillage, d'autres études tendent à montrer que, pour de nombreux jeunes, ne pas former un couple, vivre chez ses parents, partager son temps entre études et travail ne signifie nullement qu'ils sont des adolescents attardés chez qui la jeunesse s'allonge indûment. Les exceptions au

3. Un exemple éloquent : le travail des pères séparés pour qui la pension alimentaire fixée en fonction du salaire détermine leur rapport à leurs enfants ; la pension alimentaire témoigne de « leur responsabilité sociale de citoyen », selon les mots utilisés pour justifier le contrôle de l'État en la matière.

déroulement de l'entrée dans la vie adulte suivant la succession des phases mentionnées plus haut sont nombreuses. Elles viennent brutalement souligner que la gradation établie par Galland entre les bornes de la vie adulte correspond de fait à l'intégration sociale de la *majorité* des jeunes dans le marché du travail et dans la société durant les années d'après-guerre qualifiées de « trente glorieuses », et que cette intégration est en passe d'être révolue pour la *majorité* des jeunes d'aujourd'hui. Elle ne saurait s'appliquer à leur entrée dans la vie adulte, pas plus qu'elle ne peut être avantagée sur le plan de la théorie sociologique comme modèle destiné à expliquer l'intégration des jeunes dans le marché du travail et dans la société d'aujourd'hui.

Son concepteur lui-même apporte des nuances à son modèle de l'entrée dans la vie adulte. La « désynchronisation » d'abord vue comme explication sociologique de l'éclatement de l'entrée dans la vie adulte n'est plus considérée à ce titre puisque cet éclatement, en s'enracinant dans la trajectoire individuelle des jeunes, acquiert une valeur explicative toute relative. En réalité, la désynchronisation ne peut être posée comme explication de l'entrée dans la vie adulte ; c'est elle qui doit être expliquée pour rendre compte des complications qui surgissent dans le passage de l'une à l'autre phase de la vie adulte et qui entraînent la prolongation de la jeunesse. Récemment, Galland en est venu à rattacher à la « désynchronisation » l'explosion scolaire et la précarité du travail pour expliquer le report de l'âge moyen du franchissement des phases qui marquent l'entrée dans la vie adulte, voire même leur *déconnexion*. Ce mot, nouveau dans son vocabulaire, signifie que son auteur veut effacer l'ordre de succession entre les phases de la vie adulte qui, sur le plan théorique, *expliquait* à ses yeux « l'allongement de la jeunesse ». Il reconnaît par ailleurs qu'en l'absence d'un ordre continu entre ces phases, l'entrée dans la vie adulte ne fournit désormais plus d'identité aux jeunes, mais les contraint à l'expérimentation, c'est-à-dire à une « définition progressive de soi » au fil d'un franchissement des phases de façon discontinue. L'expérimentation ne relève ni de la marginalité ni de la délinquance mais elle est la voie normale pour s'intégrer à la société, c'est-à-dire, en d'autres termes, pour devenir citoyen et avoir droit de cité. L'absence de continuité que trahit l'expérimentation n'est toutefois pas vue par les jeunes comme un signe d'exclusion (Maresca, 1995).

Sur cette base, l'acquisition de la citoyenneté est envisagée en sociologie comme la dialectique inclusion/exclusion que forme la précarité, laquelle traduit le relâchement des symboles, normes et droits qui, autrefois, donnaient leur lustre à la citoyenneté. Le travail ne parvient plus à leur donner vie ni à les rattacher aux individus, en particulier les jeunes. Si, pour certains, le travail est « une valeur en voie de disparition » (Méda, 1995), vidé de sa fonction d'inclusion, pour d'autres, il n'est point envisagé comme « machine à exclure », tout au moins pour quiconque gravite dans son orbite. En effet, de par sa précarité, le travail continue de lier l'individu à la collectivité, tout en faisant apparaître cette interaction sous une forme qui rend caduc son office d'octroyer des droits et privilèges propices à la citoyenneté. À notre sens, l'impasse provient du fait que la précarité devient peu à peu le fer de lance du travail et la valeur primordiale en fonction de laquelle se réalise son exercice.

En d'autres termes, le travail moule des valeurs et des normes en vertu desquelles l'intégration sociale, par son truchement, trouve son fait en excluant ou en rendant caduc tout droit rattaché à la citoyenneté, le faisant apparaître au premier chef comme activité instrumentale. Chez les jeunes, principalement, mais également dans d'autres parties de la population, le travail revêt l'apparence d'une action de nature purement instrumentale. Par la suite, celle-ci forme des symboles et valeurs qui se substituent à ceux qui généraient des droits, privilèges et statuts suffisamment ouverts et publics pour donner acte à la citoyenneté.

L'argent est sans doute le « gage symbolique » (Giddens, 1994, p. 30) par le moyen duquel s'est opérée cette substitution au détriment de la qualité sociale que confère l'état de citoyen doté de droits et privilèges. Sous son contrôle, ces derniers ont été extraits du travail au fur et à mesure qu'ils ont été redéfinis en fonction d'une valeur de nature économique ayant force de loi sur des marchés à l'échelle de la planète. Cette valeur est née au nom de la productivité, de la compétitivité et de la croissance maximales posées comme une fin dont le travail et, surtout, l'individu qui l'accomplit, sont vus comme des moyens pour l'atteindre. L'essoufflement de l'État-nation, l'abandon par l'État de terrains d'action sociale au profit d'interventions économiques, la « déterritorialisation » des grandes entrepri-

ses, la mobilité du capital et de la main-d'oeuvre et la « délocalisation » vers les pays aux salaires moins élevés ont, de fil en aiguille, contribué à effacer du travail le droit de cité pour le remplacer par une « gestion rationnelle de l'insécurité⁴ » (Bourdieu, 1998, p. 100) au moyen « de mécanismes en apparence naturels » que sous-tend l'argent. La citoyenneté, subordonnée aux forces économiques, se ravale alors au droit de vote envers lequel le cynisme est de mise.

NOTES POUR UNE ÉTUDE SUR LE TRAVAIL ET LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES

C'est dans ce cadre que nous voulons entreprendre une étude sur le travail et la citoyenneté chez les jeunes pour répondre aux questions surgies plus tôt : le travail continue-t-il d'intégrer les jeunes à la société? en leur donnant les mêmes droits? Elle fera suite à une première recherche réalisée sous le titre « Itinéraire d'une génération gâtée et d'une génération perdue⁵ ». Celle-ci avait pour cible deux cohortes démographiques de jeunes également détenteurs de diplômes universitaires mais à des époques différentes, soit les années 1968-1973 et 1984-1989. Elle a révélé que l'insertion des membres de la première cohorte fut facile et que sa position dans le marché du travail et la société est stable, propice à la sécurité ontologique, tandis qu'à l'inverse celle de la seconde cohorte est malaisée et sa position précaire. En fonction de motifs théoriques et méthodologiques, dont il est superflu de donner les détails, l'insertion est jugée facile quand le ou la diplômé-e s'est inséré dans le marché du travail *moins d'un an* après l'obtention de son diplôme, et ce *dans son domaine d'étude*. Le statut qui traduit sa position dans le marché du travail et la société est *stable* quand cette même personne bénéficie de la sécurité d'emploi dans celui qu'elle occupait lors de l'enquête et dans la *majorité* des emplois occupés précédemment. L'identité tirée du travail, les droits détenus et la participation à la vie politique et au marché de la consommation ont été l'objet de l'analyse avec des accents divers selon la richesse des entrevues réalisées dans ce cadre.

Les droits et privilèges rattachés au travail étaient, chez la seconde cohorte démographique, mis au rancart au nom de la précarité, souvent perçue comme « source de stimulation » pour peu que l'argent compense leur annulation temporaire, voire leur perte définitive. Les entrevues des membres de cette cohorte, pour nombre d'entre elles tout au moins, se résumaient à ces réflexions :

On ne risque pas de s'encroûter quand on est toujours sur la corde raide et dans une situation précaire. Il n'y a rien de pire, à mon avis, que la sécurité d'emploi, le syndicalisme jusqu'aux oreilles, qui vous met sur les rails jusqu'à la retraite. Au contraire, moi ça me stimule et je n'en souffre absolument pas⁶.

Ces témoignages vont de pair avec les résultats de la vaste étude internationale conduite par David Cannon auprès de diplômés de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. En conclusion, l'auteur écrit :

... la perspective d'une carrière dans un emploi à plein temps répugne à beaucoup. Ils prévoient et préemptent tout à la fois la précarité de l'emploi. Refusant de s'engager à plein temps et à long terme envers une firme, la Génération X ne se définit plus par son rapport à l'emploi. Ses membres ont un projet personnel qui compte davantage que les buts de l'organisation pour laquelle ils travaillent ; et ils sont motivés par le souci de la valeur éthique ou de l'utilité sociale plutôt que par l'éthique du travail.

4. Bien qu'écrit sur un ton polémique, ponctué de traits au vitriol, il faut lire ce texte percutant où sont démontés les mécanismes par le moyen desquels, selon Bourdieu, non seulement la citoyenneté est rayée, mais de surcroît la force de se révolter.

5. Pour en connaître les résultats, voir Dufour, Fortin et Hamel, 1994a, 1994b ; Hamel, 1994.

6. Extrait d'une entrevue réalisée auprès d'une bachelière en études françaises, dans le cadre de la recherche « Itinéraire d'une génération gâtée et d'une génération perdue ». Cette étude, achevée en 1994, a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

[Ils sont] de plus en plus prompts à mettre en question les buts et l'utilité du travail — ainsi que d'une société fondée sur le travail et cela au nom de leurs capacités, intérêts, valeurs et désirs d'individus qui ont une vie en dehors de leur travail et souvent même se sentent en opposition avec lui (Cannon, 1994, p. 13).

Selon cette étude, le travail n'apparaît plus comme le principal véhicule pour s'insérer dans la société. L'éthique du travail cède le pas à d'autres valeurs, comme l'autonomie individuelle et la responsabilité, pour afficher leur citoyenneté. Que s'est-il passé depuis? Le retour sur le terrain s'impose pour réaliser, sur la base de la première recherche, une seconde étude en fonction du cahier de charges résumé ici dans ses grandes lignes.

Il est d'abord pertinent de rencontrer à nouveau les membres de la seconde cohorte démographique qui, voilà dix ans, regroupait les jeunes de l'époque et la génération qualifiée par les sociologues de « perdue » ou « sacrifiée » tant elle avait à souffrir de la présence invasive des *baby boomers*. Selon les économistes, certains d'entre eux tout au moins, il était nettement exagéré de les percevoir de cette façon. La conjoncture démographique allait bientôt jouer en leur faveur et ils pourraient s'intégrer sans problème au marché du travail et à la société. Le « retrait de la marée démographique des *baby boomers* » (Fortin, 1986, p. 142), combiné à l'édiction de politiques monétaires libérales, à l'éclatement de la « réglementation étatique du travail » et à la déroute du « corporatisme syndical » allaient créer de toutes pièces l'équilibre de l'offre et de la demande du marché du travail et l'égalité des chances pour avoir droit d'entrée dans la société et devenir citoyen. En effet, la courbe démographique des *baby boomers* va bientôt s'infléchir vers l'âge de la retraite, propre à créer le vide nécessaire à l'intégration des jeunes au marché du travail, tandis que l'effacement de la « codification exagérée des pratiques d'ancienneté » et des « rigidités sociales » va le soustraire de leur emprise pour laisser jouer l'équilibre et l'équité au bénéfice des jeunes dans un laps de temps évalué à dix ans tout au plus.

Or, au terme de cette période, la situation est manifestement autre. Le taux de chômage des jeunes s'élève à 16,5 %, loin des prévisions optimistes de nos économistes. Le recul des jeunes sur le plan des salaires et des droits et bénéfices qui en découlent est tout aussi patent. Le nombre d'emplois à temps plein a décliné pour eux dramatiquement, de sorte que les hommes de 20-24 ans en 1982 n'ont pas retrouvé en 1992 la situation dont bénéficiaient les 30-34 ans dix ans plus tôt. Les plus récentes études tendent à démontrer que les 20-24 ans, en 1992, sont acculés à une situation encore plus précaire (voir Gauthier, 1998). Les chiffres pointent le recul des jeunes face au marché du travail et à la citoyenneté qu'il importe de vérifier *in vivo*. Sur cette base, trois hypothèses peuvent être formulées :

- 1) La cohorte des diplômés 1984-1989 est insérée dans le marché du travail, mais non :
 - a) à titre de détenteur d'un diplôme universitaire reconnu à sa pleine valeur ;
 - b) à titre de citoyen disposant de droits et statuts liés au travail.
- 2) La situation n'a pas de rapport avec l'allongement de la jeunesse, c'est-à-dire avec le fait que les jeunes doivent uniquement mettre plus de temps pour atteindre ces statuts.
- 3) La précarité — issue du manque de continuité — affecte autant le travail que la citoyenneté qui incombent aux jeunes dans la société actuelle.

La vérification de ces hypothèses oblige à recueillir le récit d'insertion sociale et professionnelle (Demazière et Dubar, 1997) de la cohorte démographique qui, voilà dix ans, constituait l'échantillon des *jeunes* diplômés de cette époque, enclins à percevoir la précarité sous un jour favorable. Comment s'est déroulée cette insertion? Dans quelles conditions? Quels droits et statuts ont-ils obtenus? Bref, qu'en est-il *aujourd'hui* de ces jeunes désireux à l'époque d'obtenir leur place dans le marché du travail et d'avoir droit de cité, et qui disposaient du meilleur atout pour ce faire : des études avancées.

Car force est de rappeler que cette cohorte démographique se compose de diplômé-es universitaires qui donne à cet échantillon la valeur méthodologique requise pour pouvoir saisir la précarité autrement que dans la forme éclatante mise en vedette dans les plus récents écrits sociologiques (voir Roy et Fortier, 1996 ; Parazzelli, 1996), celle de la marginalité, de la pauvreté et de l'itinérance.

Sans vouloir les minimiser, la majorité des jeunes ne saurait être accolée à ces formes de précarité qui, dans bien des cas, font l'objet d'études sociologiques par le fait qu'elles sont spectaculaires, réverbérées par les médias, dérangement pour le pouvoir en place, soucieux dans ces circonstances d'y trouver remède. La valeur méthodologique de l'échantillon concourt à mettre en évidence la précarité dans sa forme d'élection, c'est-à-dire la forme qui traduit au mieux les ratés de l'entrée dans la vie adulte qui — par le truchement de l'école, du travail et de la famille — en est la pierre d'angle de la citoyenneté dans les sociétés modernes.

Le recueil des récits d'insertion de ces diplômés permettra de mesurer, de manière qualitative, les mutations de la citoyenneté. La désynchronisation des phases de la vie adulte en sera le premier indicateur à condition qu'elle ne soit pas envisagée par nostalgie à l'égard du modèle de l'*American Way of Life*. Il s'agit, pour éviter cet écueil, de la décrire par le truchement de ces récits d'insertion.

QUELQUES PISTES ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Sans être une description exacte, on peut penser que pour ces diplômés les études s'allongent artificiellement à défaut de pouvoir s'insérer dans le marché du travail. La fin des études ne conduit plus à l'obtention d'un diplôme. Le retour sur les bancs d'école est devenu chose courante, voire normale, au sens d'une norme en vigueur. Le départ du domicile familial n'a rien de définitif. Il peut se faire à un âge avancé sans que cela n'enfreigne une obligation ambiante. La venue d'un enfant ne signifie pas la formation d'un couple, tout au moins l'union conjugale sous un même toit. Le travail est frappé du sceau de la précarité. Son exercice ne confère plus des droits, ni ne procure le sentiment de sécurité ontologique.

S'appuyant sur cette description, l'analyse devra saisir par quelles médiations se livrent dans les propos des interviewés leur entrée dans la vie adulte ou, plus exactement, leur insertion sociale et professionnelle. En effet, outre les diverses phases qui modulent cette dernière, les récits d'insertion recèlent les symboles et valeurs afférentes et qui traduisent la vie bonne, le travail, etc., bref, qui donnent corps à la citoyenneté. L'analyse verra à saisir les transformations de ces symboles et valeurs et voir si celles-ci délient le travail et, plus généralement, la citoyenneté des droits, statuts et privilèges qui leur étaient jadis rattachés pour les remplacer par d'autres dont la nature, à *découvrir*, viendra témoigner de leur nouveau visage.

Selon toute vraisemblance, l'argent en est la forme la plus manifeste. Il revêt le travail et la citoyenneté d'une apparence propre à laisser croire qu'ils sont exempts de symboles autres que celui d'être des moyens pour atteindre une fin. Sous cette apparence instrumentale, l'argent semble soustraire le travail et la citoyenneté de la volonté générale, de l'association politique ou civique, bref de l'interaction réciproque qui donne à la vie bonne sa raison d'être. Or, en toute justice, on peut penser que cette apparence traduit en vérité les symboles, valeurs et normes de la vie bonne qui moule la citoyenneté dans les sociétés modernes. L'analyse des récits d'insertion devrait en toute logique les porter au jour et permettre d'en saisir la véritable nature sous cette apparence qui veut que le travail et l'association mutuelle ne sont qu'instruments pour atteindre un but, celui d'avoir droit de cité sans égard aux devoirs, privilèges et statuts du citoyen.

Pour l'heure, l'expression *flexploitation*⁷ est mise de l'avant par Pierre Bourdieu pour rendre compte de la nature des valeurs et normes de *flexibilité* et d'*inévitabilité* qui, sous le couvert de la médiation qu'exerce l'argent, sont le fer de lance de cette apparence. Elle ne saurait toutefois suffire, pour heuristique qu'elle soit. La formation de ces valeurs et normes devrait paraître en acte dans le récit d'insertion de cette cohorte de jeunes, récit dont le point de départ est parfaitement connu, si l'on peut dire, puisqu'il a constitué l'objet de la première étude.

7. « Ce mot, écrit Bourdieu, évoque bien cette gestion rationnelle de l'insécurité [...] qui brise les résistances et obtient l'obéissance et la soumission, par des mécanismes en apparence naturels, qui sont ainsi à eux-mêmes leur propre justification. Ces dispositions soumises que produit la précarité sont la condition d'une exploitation de plus en plus « réussie », fondée sur la division entre ceux qui, de plus en plus nombreux, ne travaillent pas et ceux qui, de moins en moins nombreux, travaillent, mais travaillent de plus en plus. » (Bourdieu, 1998, p. 99-100)

Sa prégnance devrait en principe transpirer de façon accentuée des récits d'insertion des diplômés qui font aujourd'hui leur « entrée dans la vie adulte », diplômés pour qui l'insertion dans le marché du travail et la citoyenneté portent d'emblée l'empreinte de la précarité. Sur le plan méthodologique, il est donc opportun, sinon nécessaire, de recueillir les récits d'insertion de la toute nouvelle génération de diplômés. En effet, leur analyse viendra démontrer la prégnance de ces valeurs et normes dont l'argent constitue le « gage symbolique », c'est-à-dire la médiation par excellence.

EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Voilà, en bref, l'esquisse de la recherche à venir. Elle devrait permettre de saisir les tenants et aboutissants de la citoyenneté des jeunes et leur droit de cité en fonction de la stratégie méthodologique préconisée. La citoyenneté tout comme le travail ne revêtent une forme instrumentale qu'en apparence. En effet, y compris dans les sociétés modernes, ils trahissent des valeurs et des normes, une culture à vrai dire, la culture nécessaire à la *flexploitation* ouverte à la concurrence entre individus, à la croissance effrénée, etc., identifiées aux besoins de la mondialisation de l'économie.

En pareilles conditions, il est possible d'avancer que la citoyenneté dévolue principalement aux jeunes n'octroiera point le droit de cité qui lui donnait jadis son éclat : droit au plein revenu, droit à la protection sociale, droit d'action, de représentation et d'organisation collective. Elle ne donnera ni droit ni voix pour peu qu'à leur propre initiative se formule le projet d'une vie bonne auquel se rattachera la volonté générale de leur génération et l'association politique qui fera foi de leur droit de cité.

Bjenk ELLEFSEN, Jacques HAMEL et Maxime WILKINS

Département de Sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7

Observatoire sur les jeunes et la société
INRS-Culture et société
306, place d'Youville, bureau B-10
Montréal (Québec)
Canada H2Y 2B6

RÉSUMÉ

Cet article traite de la question de la citoyenneté et du droit de cité des jeunes. Après un bref survol des concepts de travail et de citoyenneté, le droit des jeunes à prendre part à la communauté ou à la société est considéré sous l'angle de leur entrée dans la vie adulte. Les résultats d'une étude sur l'insertion sociale et professionnelle de jeunes diplômés québécois sont présentés dans cette perspective. En conclusion, les auteurs mettent de l'avant les pistes d'une nouvelle recherche destinée à montrer comment le travail modèle des valeurs qui, tout en intégrant les jeunes dans la société, effacent leurs droits de citoyen.

SUMMARY

This paper deals with the question of citizenship and the rights of youth. After a brief examination of the concepts of work and citizenship, the right of youth to take their place in the community and in society is considered from the point of view of their passage into adult life. The results of a study on the social and occupational insertion of young Quebec graduates is presented from this perspective. In conclusion, the authors present new research showing how work models values, which, while integrating the young into society, also have the effect of removing their rights as citizens.

RESUMEN

Este artículo trata de la cuestión de la ciudadanía y del derecho de ciudadanía de los jóvenes. Después de un breve sobrevuelo de los conceptos de trabajo y de ciudadanía, el derecho de los jóvenes a formar parte de la comunidad o de la sociedad es considerado bajo el ángulo de su entrada en la edad adulta. Los resultados de un estudio sobre la inserción social y profesional de jóvenes diplomados quebequenses son presentados en esta perspectiva. En conclusión, los autores adelantan las pistas de una nueva investigación destinada a mostrar de que manera el trabajo modela valores que, integrando los jóvenes a la sociedad, borran sus derechos de ciudadanía.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU, Pierre (1998), « La précarité est aujourd'hui partout », dans *Contre-feux*, Paris, Liber-Raison d'agir, p. 95-101.
- CANNON, David (1994), *Generation X and the New Work Ethic*, Londres, Demos.
- DEMAZIÈRE, Didier et Claude Dubar (1997), *Analyser des entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- DUFOUR, Stéphane, Dominic FORTIN et Jacques HAMEL (1994a), « La génération du *baby boom* et les *baby busters* : une étude », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 47, p. 277-300.
- DUFOUR, Stéphane, Dominic FORTIN et Jacques HAMEL (1994b), « Sociologie d'un conflit de générations : les *baby boomers* et les *baby busters* », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° spécial, p. 9-21.
- DUMONT, Fernand (1986), « Âges, générations, société de la jeunesse », dans Fernand Dumont (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, IQRC, p. 15-28.
- DWORKIN, Ronald (1977), *Taking Rights Seriously*, Cambridge, Harvard University Press.
- FORTIN, Pierre (1986), « Conjoncture, démographie et politique. Où va le chômage des jeunes au Québec? », dans Fernand Dumont (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, IQRC, p. 191-207.
- GALLAND, Olivier (1996a), « Les jeunes et l'exclusion », dans Serge Paugam (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 183-193.
- GALLAND, Olivier (1996b), « L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 37-47.
- GAUTHIER, Madeleine (1998), « Les jeunes et le travail : un terrain mouvant », dans Jean-Pierre Dupuis et André Kuzminski (dir.), *Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 245-286.
- GIDDENS, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- HABERMAS, Jürgen (1997), « Sur le droit et la démocratie. Note pour un débat », *Le Débat*, n° 97, novembre-décembre, p. 42-47.
- HABERMAS, Jürgen (1992), « Citoyenneté et identité nationale. Réflexions sur l'avenir de l'Europe », dans *L'Europe au soir du siècle*, Paris, Éditions Esprit.
- HABERMAS, Jürgen (1976), *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard.
- HABERMAS, Jürgen (1973), *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard.
- HAMEL, Jacques (1994), « Remarques sur un conflit de jeunesse. La génération gâtée et la génération perdue », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 2, p. 165-176.
- MARESCA, Bruno (1995), *Jeunes en attente d'intégration professionnelle*, Paris, rapport, avril, n° 157, CREDOC.
- MÉDA, Dominique (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.
- NOZICK, Robert (1974), *Anarchy, State, and Utopia*, New York, Basic Books.
- PARAZELLI, Michel (1996), « Les pratiques de socialisation dans l'espace urbain montréalais », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, p. 73-89.
- RAWLS, John (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press.
- RIOUX, Marcel et Robert SÉVIGNY (1964), *Les nouveaux citoyens*, Montréal, Société Radio-Canada.
- ROY, Shirley et Jean FORTIER (1996), « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, p. 127-153.
- SCHNAPPER, Dominique (1994), *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- TAYLOR, Charles (1998), *Les sources du moi*, Montréal, Boréal.
- TAYLOR, Charles (1989), « Cross-Purposes : The Liberal Communitarian Debate », dans Nancy L. Rosenblum (dir.), *Liberalism and the Moral Life*, Cambridge, Harvard University Press, p. 159-182.
- TOURAINÉ, Alain (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble?*, Paris, Fayard.
- WALZER, Michael (1983), *Spheres of justice*, New York, Basic Books.